



Comité syndical de Seine-Maritime Numérique Procès-Verbal du Jeudi 4 avril 2024 – 14h30

- Budget :
 - Résultats 2023
 - Comptes de gestion 2023
 - Comptes administratifs 2023
- Budgets 2024
- Participations des membres pour 2024
- Actualisation des Autorisations de Programmes – Crédits de Paiement
- Questions diverses



Le Comité syndical s'est réuni le 4 avril 2024 à 14 heures 30 sous la présidence de Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.

Jean-Marc GAILLON est nommé secrétaire de séance et procède à l'appel.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

Virginie LUCOT AVRIL remercie Patrick D'ANGELO, Payeur Départemental, de sa présence, ainsi que Jean-Jacques BRUMENT, délégué de la Communauté d'agglomération Dieppoise désigné délégué titulaire au sein des instances de Seine-Maritime Numérique, assistant pour la première fois aux travaux du Syndicat.



- **Budget**
 - **Résultats 2023**
 - **Comptes de gestion 2023**

Virginie LUCOT AVRIL annonce que les écritures comptables des comptes de gestion, établis par le Payeur Départemental, sont en concordance avec celles des comptes administratifs au titre de l'année 2023. Aucune observation n'est émise à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :



- *déclare que les comptes de gestion dressés par le Payeur départemental n'appellent ni observation ni réserve de sa part,*
- *admet les opérations de l'exercice 2023 des comptes de gestion,*
- *approuve les comptes de gestion de l'exercice 2023, selon l'extrait annexé à la délibération.*

▪ Comptes administratifs 2023

Virginie LUCOT AVRIL, Présidente au cours de l'exercice 2023, quitte la séance et Jean-Marie BEAURAIN, doyen de l'assemblée, est nommé Président de séance pour la présentation des comptes administratifs 2023.

Budget principal

Séverine VOGEL présente les résultats du compte administratif du budget principal :

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 274 949,95 €
- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 234 716,41 €
- Aucune dépense d'investissement
- Les recettes d'investissement s'élèvent à 327 €

Ces résultats font apparaître que le budget principal 2023 est déficitaire à hauteur de 40 233,54 €. Séverine VOGEL précise que les recettes d'investissement concernent l'amortissement de petit mobilier. Les taux de réalisation de la section de fonctionnement, qui s'élèvent à 77 % pour les dépenses et 75 % pour les recettes, démontrent une bonne adéquation des recettes avec le volume des dépenses.

Les dépenses de fonctionnement 2023 sont en augmentation de 13 % par rapport à 2022. Cette augmentation est principalement due à la hausse du point d'indice et des cotisations sociales correspondantes.

Les recettes de fonctionnement ont été ajustées aux dépenses via l'abondement du budget annexe à hauteur de 55 %, au compte 70, pour un montant de 695 590 €. Les cotisations des membres apparaissent au compte 74 pour un montant total de 535 262 €.

Les résultats de clôture 2023 du budget principal sont caractérisés par un déficit de la section de fonctionnement et un léger excédent en section d'investissement. Compte-tenu des résultats reportés, il est proposé la répartition suivante sur le budget primitif 2024 :

- Report au titre du 002 en recettes de fonctionnement de 248 995,81 €
- Report au titre du 001 en recettes d'investissement de 2 943 €

Budget annexe

Séverine VOGEL indique que les taux de réalisation des dépenses d'exploitation, à hauteur de 45 %, s'expliquent par l'absence de virement effectif entre la section de fonctionnement et d'investissement. Le taux de réalisation de la section d'investissement, à hauteur de 19 %, s'explique quant à lui par une optimisation de la dette par rapport aux emprunts existants (aucune nouvelle dette n'a été contractée en 2023) et à l'inscription de l'ensemble des engagements de dépenses des marchés de travaux pluriannuels.



Concernant les recettes d'investissement, Séverine VOGEL précise à nouveau que les subventions perçues de la Région sont versées après réalisation des travaux et pour le FSN après livraison des prises au délégataire, ce qui induit un décalage dans la perception des redevances, qui est lissé dans le temps.

Les dépenses d'exploitation du budget annexe 2023 s'élèvent à 13 193 084,89 € et sont réparties en 54 % de dépenses d'ordre et 46% de dépenses réelles. Les différents postes de dépenses sont stables par rapport à l'année 2022. Les charges financières (compte 66) sont conditionnées aux taux des emprunts du syndicat qui sont des emprunts à taux variables pendant leur période de mobilisation. Ce poste est également adapté aux besoins du syndicat et aux tirages qui peuvent être faits sur les emprunts revolving en fonction des besoins de trésorerie. L'amortissement des infrastructures se retrouve en dépenses d'ordre et s'élève à 7 070 985,92 €.

Les recettes d'exploitation sont en hausse par rapport à l'année 2022 et s'élèvent à 29 199 768,37 €. Cette hausse, liée aux redevances versées par le délégataire, s'explique par le rythme des déploiements qui s'est intensifié en 2023 et donc au volume de prises transférées. Les participations des membres du syndicat au remboursement des emprunts se retrouvent au compte 74 et s'élèvent en 2023 à 2 033 877 €. Les redevances du délégataire se retrouvent au compte 75 et s'élèvent à 24 113 188,94 €. L'amortissement des subventions, qui apparaît en dépenses d'ordre, s'élève à 3 052 702,43 €.

Les dépenses d'investissement s'élevaient en 2023 à 34 110 604,02 €. Elles sont en baisse par rapport à 2022 du fait de l'achèvement progressif des déploiements et du démarrage des opérations de clôture des marchés de travaux. Les dépenses d'investissement se répartissent en 8 846 483,48 € au titre des travaux et 315 199,73 € au titre des études. Au chapitre 16, qui s'élève à 9 614 837,98 € nous retrouvons le remboursement du capital d'emprunt à hauteur de 1,6 M€ et les tirages sur les emprunts revolving à hauteur de 8 M€. Au chapitre 27, qui s'élève à 4 279 860 € est retracée la subvention versée au délégataire pour les raccordements.

Concernant les dépenses d'ordre, nous retrouvons l'amortissement des subventions à hauteur de 3 052 702,43 € et 8 M€ au titre de la constatation d'une opération de désendettement qui concernait un emprunt de la Caisse d'Épargne afin d'anticiper l'année 2024.

Les recettes d'investissement s'élevaient en 2023 à 43 436 258,46 €. Elles se décomposent en 13 854 282,37 € de dotations de réserves et de 14 510 990,17 € de subventions, en baisse par rapport à 2022 du fait d'un décalage entre la réalisation des travaux et la perception effective de ces subventions. Les opérations d'ordre font apparaître 7 070 985,92 € au titre des amortissements et 8 M€ au titre de l'opération de désendettement évoquée précédemment.

Séverine VOGEL précise que les subventions perçues se répartissent en 11 % provenant de la Région, dont le montant est calculé selon un pourcentage des travaux réalisés (13,87 %) et 89 % du FSN pour laquelle le montant perçu dépend du nombre de prises transférées au délégataire. Elle précise également que la demande de solde auprès du FSN sera déposée en 2024 et est estimée à environ 5M€.

Les résultats de clôture 2023 du budget annexe présentent un excédent en section de fonctionnement et en section d'investissement. Le résultat cumulé d'investissement est déficitaire à cause du report du déficit du précédent exercice. Compte-tenu des résultats reportés, il est proposé la répartition suivante :

- Un report en recettes de fonctionnement de 1 310 996,83 €



- L'affectation de l'excédent de fonctionnement au financement de l'investissement à hauteur de 18 707 340,85 €
- Le report en dépenses d'investissement de 6 923 111,71 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **- élit Monsieur Jean-Marie BEURAIN en tant que Président de séance,**
- **- constate la stricte conformité des comptes administratifs 2023 avec les comptes de gestion 2023 du Payeur départemental,**
- **- approuve les comptes administratifs de l'exercice 2023 du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique qui font apparaître les résultats présentés en annexe à la délibération.**

Jean-Marie BEURAIN en profite pour féliciter les équipes du Syndicat pour le travail accompli. Virginie LUCOT AVRIL, de retour dans l'assemblée, félicite à son tour les équipes du Syndicat pour la gestion budgétaire et le suivi des travaux réalisés.

Virginie LUCOT AVRIL soumet ensuite au vote l'affectation des résultats 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'inscrire les montants au budget primitif 2024, comme suit :

Pour le budget principal

- **Affectation sur le compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » de 248 995.81 €,**
- **Inscription en recettes de la section d'investissement sur la ligne budgétaire 001 du solde d'exécution de la section d'investissement de 2 943,00 €.**

Pour le budget annexe

- **Inscription en dépenses de la section d'investissement sur la ligne budgétaire 001 du solde d'exécution de la section d'investissement de 6 923 111.71 €**
- **Affectation au 1068 en recettes d'un montant de 18 707 340.85 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,**
- **Affectation de l'excédent de clôture de la section d'exploitation d'un montant de 1 310 996.83 € en recettes au compte 002.**



- **Budgets 2024**

Budget principal

Séverine VOGEL présente le projet de budget 2024. Celui-ci s'élève à 1 865 275,21 € pour les dépenses de fonctionnement. Elle rappelle que les dépenses de fonctionnement comprennent notamment les charges et cotisations sociales, les moyens logistiques et la location des locaux auprès du Département, ainsi que les premières études et actions en matière d'usages, avec un virement de la section de



fonctionnement vers la section d'investissement. Elle indique également que la deuxième hausse du point d'indice, intervenue en janvier, a été prise en compte.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 865 275,21 € et comprennent l'abondement du budget annexe à hauteur de 1 006 262,40 €, les cotisations des membres à hauteur de 608 517 € (cotisations incluant la nouvelle cotisation de 2 000 € au titre des usages). Les résultats reportés, à hauteur de 248 995,81 € apparaissent au 002.

Concernant la section d'investissement, Séverine VOGEL rappelle que le budget principal ne comportait pas jusqu'alors de dépenses d'investissement ; la proposition de budget s'élève à 19 943 € afin de prévoir les premières dépenses liées aux usages numériques.

Ainsi, la proposition de budget primitif 2024 pour le budget principal s'élèverait à 1 885 218,21 €, répartis en 19 943 € pour la section d'investissement et 1 865 275,21 € pour la section de fonctionnement.

Budget annexe

La section d'exploitation du budget annexe s'élèverait à 19 826 873,83 €, avec en dépenses au chapitre 011 5 025 909,40 € de charges à caractère général comprenant les locations auprès d'Orange, SANEF/SAPN et ENEDIS, les droits de passage sur le domaine SNCF, les zones portuaires et les routes départementales et communales. Ce chapitre comporte également les dépenses liées au marché de communication et l'abondement au budget principal.

Nous retrouvons également au chapitre 66 les charges financières à hauteur de 3 308 954,43 €, qui ont été ajustées par rapport aux prévisions des taux d'intérêts des emprunts et de l'utilisation d'une ligne de trésorerie.

Les recettes d'exploitation comprennent notamment les redevances perçues du délégataire correspondant au volume de prises construites et livrées pour 9,4 M€, les travaux de tubage réalisés pour le compte d'Orange que nous lui refacturons, ainsi que la refacturation du transfert de charges au délégataire pour 3 M€. Il a été convenu avec le délégataire que ce transfert de charges (électricité, droit d'occupation...), prévu dans la convention de DSP, se fera au fur et à mesure et non pas à la fin de la livraison de toutes les prises. Les participations des membres, à hauteur de 10,88€ par prise, s'élèveraient à 2 033 877 € pour 2024. En recettes d'ordre sont prévus les amortissements à hauteur de 3 425 000 € ainsi que le report de l'exercice précédent à hauteur de 1 310 996,83 €.

Les dépenses d'investissement sont estimées à 101 782 340,85 € et comprennent :

- 13,9 M€ de travaux dont 11,3 M€ de restes à réaliser et 2,6 M€ de crédits nouveaux
- 569 783,07 € d'études
- 10 M€ de subvention versée au délégataire au titre des raccordements
- 65 886 000 € inscrits au chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées) : il est prévu un refinancement de 45 M€ concernant un emprunt contracté auprès de la Banque Postale, qui se neutralise en recettes, 5,8 M€ de remboursement du capital de la dette et 15 M€ de remboursement-mobilisation d'emprunts revolving, dans le but de limiter la charge des intérêts supportés par le syndicat.

Il est prévu 3 425 000 € au titre des amortissements de subvention et 6 923 111,71 € de report de l'exercice précédent.

Les recettes d'investissement se décomposent en :

- 18 707 340,85 € de dotations de réserves, qui correspondent au besoin de financement d'investissement de l'exercice précédent



- 2 335 000 € de subvention estimée de la Région (pas de subvention du FSN prévue sur cet exercice)
- 70 468 000 € d'emprunts, dont 45 M€ qui transcrivent le refinancement de dettes, 15 M€ d'emprunts revolving et 10,4 M€ d'emprunt d'équilibre
- 2 222 000 € de virement de la section de fonctionnement
- 7 400 000 € d'amortissements

Ainsi, la proposition de budget 2024 pour le budget annexe s'élèverait à 121 609 214,68 €, répartis en 101 782 340,85 € pour la section d'investissement et 19 826 873,83 € pour la section de fonctionnement.

Séverine VOGEL fait ensuite un point sur la dette du Syndicat.

L'enveloppe d'emprunts contractés pour le financement des déploiements FttH s'élève à 105 400 000 € et se décompose ainsi :

- 45 M€ auprès de la Banque Postale, emprunt qui arrivait à échéance en mai 2024 et pour lequel une opération de refinancement a été réalisée en février ;
- 20,4 M€ auprès d'Arkéa : cet emprunt remplace celui qui avait été contracté auprès de la Caisse des Dépôts, et qui était un préalable obligatoire pour toucher la subvention du FSN. Cet emprunt, sur 30 ans, était indexé sur l'inflation. Le syndicat a eu l'opportunité de le substituer à un emprunt contracté auprès d'Arkéa, d'une durée de 20 ans et au taux fixe de 3,66 %.
- 10 M€ auprès de la Caisse d'Épargne
- 30 M€ auprès de la Caisse d'Épargne

Les deux emprunts revolving auprès de la Caisse d'Épargne, dont la période de mobilisation s'achève en 2024, sont à consolider sur 10 et 5 ans. La mobilisation et les tirages sur ces emprunts sont effectués en fonction de la trésorerie et dans un souci d'optimisation des frais financiers pour le syndicat, tout comme les tirages sur la ligne de trésorerie ouverte auprès de la Caisse d'Épargne pour 10 M€, qui permet une souplesse dans la gestion de la trésorerie.

Virginie LUCOT AVRIL remercie Séverine VOGEL pour cette présentation du budget 2024 et souligne que la renégociation des emprunts est importante tout comme le choix initial qui avait été fait de porter les emprunts au nom de toutes les collectivités membres. Ce choix a permis de réaliser les investissements dans un délai contraint, contrairement à ce qui peut être fait sur d'autres territoires. Parallèlement, Virginie LUCOT AVRIL souhaiterait que les dossiers de subvention soient retravaillés, car tous ne portent pas sur le même nombre de prises subventionnées selon la Région, l'État ou le Département et selon les dates de dépôts des demandes ; par ailleurs, le nombre total de prises recensées est plus élevé.

Question

Bastien CORITON souhaiterait savoir si le Syndicat peut compter sur le versement du solde de la subvention FSN attendue, à hauteur de 5 M€, malgré les discours d'annulation de crédits dédiés au financement du Plan France Très Haut Débit entendus dernièrement.

Virginie LUCOT AVRIL admet que ces annonces de coupe budgétaire peuvent mettre en péril les modèles économiques des Réseaux d'Initiative Publique et remettre en question l'objectif de généralisation de la fibre optique sur le territoire national. Elle fait cependant remarquer que le Syndicat a déjà perçu 89 % de la subvention attendue, ce qui est déjà très bien par rapport à d'autres syndicats. Pour déposer la demande de solde, idéalement en septembre, il faut que l'ensemble des



DGD des marchés de travaux soient validés. Peu de syndicats sont arrivés à la demande de solde et des critères supplémentaires sont ajoutés, ce qui annonce des délais d'instruction d'un an.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **Approuve le budget primitif principal 2024 et le budget primitif annexe 2024 tels qu'annexés à la délibération,**
- **Approuve la participation du Budget annexe au Budget principal à hauteur de 55% pour les charges générales (Chapitre 011) et pour les charges de personnel (Chapitre 012).**



- **Participation des membres pour 2024**

Séverine VOGEL indique que la cotisation des membres au budget principal est maintenue à :

- 0,50 € / an / habitant en zone T1
- 0,04 € / an / habitant en zone T2 (AMII)
- 2 000 € pour la compétence usages et services numériques (cotisation votée lors du comité syndical du 12 mars 2024)
- 3 000 € / an pour les membres associés

La participation des membres au programme de déploiement FttH, fléchée sur le budget annexe, est maintenue à un coût unique de 10,88 € par prise programmée par an, sur 25 ans.

Virginie LUCOT AVRIL rappelle que la cotisation concernant les usages s'élève donc à 2 000 € par EPCI, pour un montant total de 38 000 €, ainsi que la règle du 1€ versé par les EPCI = 1€ versé par le Département. Elle indique que chaque EPCI sera destinataire d'un appel de cotisation selon le montant figurant dans le tableau joint aux documents de ce comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **Pour le budget principal :**

De fixer les montants de participations des membres au budget principal pour l'année 2024 à 0,5 € par an et par habitant en zone T1, et à 0,04 € par an et par habitant en zone T2 (AMII), auxquelles s'ajoute une participation de 2 000 € correspondant à la compétence usages et services numériques,

- **Pour le programme de déploiement des réseaux :**

De fixer la participation des membres au financement du programme de déploiement FTTH pour l'année 2024 à un coût moyen de 10.88 € par prise programmée,

- **Pour les membres associés :**

De définir le niveau de participation annuelle des membres associés à 3 000 € pour l'année 2024.

L'ensemble des points précités est détaillé dans l'annexe 1 à la délibération.





Actualisation des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement

Séverine VOGEL rappelle que le syndicat dispose de deux autorisations de programme (AP) toujours actives : une AP Gouvernance et Transversalité pour les marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage et les études et une AP FttH. Ces deux AP se terminaient en 2024 mais il est proposé au comité de les prolonger de deux ans jusqu'en 2026, à montants constants soit :

- AP Gouvernance et transversalité : 1 116 815 €
- AP FttH : 283 940 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **L'actualisation des autorisations de programmes inscrites au budget annexe du Syndicat Mixte telles que définies dans l'annexe 1 à la délibération.**

Questions diverses

- ✓ Virginie LUCOT AVRIL souhaiterait faire un point sur les financements et les discussions en cours avec l'ANCT. Il a déjà été évoqué auprès des différents partenaires financiers que le volume de dépenses globales était inférieur à celui estimé au démarrage du projet, et ce constat étant fait, nous pourrions considérer que nous disposons d'une marge financière. Mais à l'heure actuelle, nous sommes confrontés aux raccordements complexes qui sont des raccordements plus coûteux, et pour lesquels nous avons mis en place, avec le délégataire, pendant un an, une expérimentation, en attendant qu'une solution nationale soit trouvée. Des discussions nationales avec Orange sont également toujours en cours concernant le décommissionnement et le démantèlement du cuivre et personne ne sait ce qu'il adviendra du réseau d'Orange. Des questions concernant l'enfouissement du réseau auraient été évoquées, et cette charge pourrait incomber au syndicat mais avec quels financements ?
- ✓ Virginie LUCOT AVRIL indique que lors du prochain comité syndical, un tableau reprenant le nombre de prises recensées et le nombre de prises pour lesquelles des travaux ont été réalisés sera présenté, car des territoires ont déclaré des lotissements ou des prévisions de constructions, mais pour lesquels au final l'urbanisation sera impossible. Des dépenses ont malgré tout été faites. Par exemple, sur Caux Seine Agglo, 37 616 prises étaient recensées au démarrage du projet et des travaux ont finalement été réalisés pour 39 666 prises. Pour la Communauté de Communes de Londinières, 2 960 prises ont été recensées et 3 198 prises ont été construites. Au total, sur tout le territoire, 245 809 prises ont été construites, pour un coût unique à la prise de 10,88 €. Virginie LUCOT AVRIL souhaiterait qu'une réflexion soit engagée, territoire par territoire, pour éventuellement revoir ces coûts partagés. L'objectif des 230 000 prises construites ayant été dépassé avec l'atteinte du 100 % territoire couvert, la question du financement supplémentaire doit se poser. Cela pourrait représenter une enveloppe supplémentaire de 5,5 M€ répartie sur tous les membres.
- ✓ Virginie LUCOT AVRIL indique qu'une étude, en collaboration avec l'Association des Maires, va être prochainement envoyée dans les mairies afin de recenser l'état des poteaux Orange.
- ✓ Enfin, une nouvelle date de réunion sur les usages va être bientôt programmée afin d'avancer en concertation sur ce sujet.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Comité Syndical est levée à 15h45.

La Présidente de Seine-Maritime Numérique,

Le Secrétaire de séance,

Virginie LUCOT AVRIL

Jean-Marc GAILLON

Signé par Jean-marc Gaillon
Le 07/05/2024

Signed with
 universign

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200045060-20240404-2024-44PV-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024